L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL —NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 15 AOUT 1849.

Imprimé et publié, par
MAGNE & WEISSE,
No 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 15 AOUT 1849.

AVIS.

PERSONNE est autorisé à recevoir ou acquitter aucun compte pour les propriétaires de l'Abeille, M. Bergeret, notre tenant de livres, M. Morton Quirket De La Neuville, notre caissier.

Nouvelle-Orléans, 1 Août 1849.
MAGNE & WEISSE.

TICKET WHIG.

GOUVERNEUR:
ALEXANDRE DECLOUET.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
DUNCAN F. KENNER.

AUDITEUR DES COMPTES:
LOUIS DORDELON.

CONGRES.

PREMIER DISTRICT:
O. P. JACKSON.

DEUXIEME DISTRICT.
CHARLES M. CONRAD.

AFFAIRE REY.

Les premiers actes du drame judiciaire dont les perspectives viennent de se dérouler sous les yeux du public orléanais, sont enfin terminés, et les dernières scènes, celles du dénouement, sont réservées pour un autre théâtre.

Nous devons rendre à MM. Cohen et Bagot cette justice qu'il ont fait preuve dans l'instruction d'une patience que rien n'a pu rebuter et d'une impartialité qui les honore comme hommes et comme magistrats. Il y avait plus de deux semaines que le tribunal d'enquête se réunissait tous les jours, les séances les plus courtes duraient au moins cinq heures et l'une d'elles, entre autres, ouverte dans l'après midi, s'est prolongée jusqu'à minuit, et cela au mois d'août, au milieu d'une accablante température. Nous répétons, le zèle que les juges ont déployé attention soutenue qu'ils ont portée aux longs gages, leurs efforts consciencieux pour arriver à la connaissance de la vérité, les décisions irréprochables qu'ils ont rendues sur les objections sans cesse soulevées et fréquemment par l'accusation et la défense, leur courtoisie envers les représentants de la presse, tout cela est digne d'éloge et assurera la reconnaissance du public à ces honorables magistrats qui ont dirigé l'enquête. Il ne se sont pas laissé intimider par des vaines clameurs, et n'ayant d'autre but que l'accomplissement d'un devoir sacre, ils n'ont obéi qu'à leur conscience et à eux.

Les officiers de la Cour ont été parfaits de prévenances pour les accusés, les avocats, les témoins et les rapporteurs. M. Bizeau est un jeune aide-de-camp, et n'avait d'autre but que l'accomplissement d'un devoir sacre, il n'est point oublier son